



## LA CROATIE DANS L'UNION EUROPÉENNE : ENCORE DES DÉFIS À RELEVER

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Croatie à Zagreb et à Rijeka

*Du 4 au 7 mars 2014*

Une délégation du groupe d'amitié France-Croatie, composée de sa présidente, Mme Michèle André, et de M. Yves Daudigny, vice-président, s'est rendue en Croatie du 4 au 7 mars.

M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, ayant également le projet d'un déplacement dans le pays, une jonction des deux visites a été possible.

Ainsi les deux délégations ont pu participer conjointement à des entretiens officiels de haut niveau. Elles ont en particulier été reçues par M. Ivo Josipović, Président de la République de Croatie, et par M. Josip Leko, Président du Parlement croate (*Sabor*).

À cette occasion, le Président Bel s'est exprimé devant les députés croates réunis en assemblée plénière, avant de rencontrer plusieurs membres du groupe d'amitié Croatie-France, présidé par M. Gvozden Flego, et de la commission des Affaires européennes du *Sabor*, présidée par M. Daniel Mondekar.

Une rencontre a été également organisée avec des membres du Club d'affaires franco-croate.

Auparavant, la délégation du groupe d'amitié s'était rendue dans la province de Primorje-Gorski Kotar pour effectuer plusieurs visites d'entreprises françaises implantées sur place (Alstom, CMA-CGM, Veritas) et pour s'entretenir avec des personnalités politiques de la région de Rijeka, principal port croate, ainsi qu'avec l'imam de la ville.

De ce séjour, le groupe d'amitié a retiré la conviction que, malgré de graves difficultés notamment sur le plan économique, la Croatie, nouvel Etat membre de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, dispose d'atouts considérables. Pour les faire fructifier, elle pourra compter sur le soutien actif et bienveillant de la France.



### **I. La Croatie, nouvel État européen face à de graves difficultés**

L'entrée dans l'Union européenne (UE) de la Croatie, le 1<sup>er</sup> juillet 2014, représente l'aboutissement d'efforts considérables réalisés du fait d'une réelle volonté politique, malgré une situation économique très difficile.

### A - Une adhésion souhaitée mais douloureuse

L'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a constitué une priorité nationale. Le traité d'adhésion a été signé le 9 décembre 2011 à Bruxelles et le referendum en faveur de l'adhésion du 22 janvier 2012, a recueilli 66 % des suffrages exprimés.

Le groupe d'amitié France-Croatie s'était beaucoup réjoui de cette adhésion et l'avait particulièrement saluée, car elle résulte d'un processus de négociation encore plus exigeant que celui appliqué lors des élargissements précédents : l'acquis communautaire qu'a dû assimiler le pays n'a pas eu à ce jour d'équivalent.

Pour y parvenir, la Croatie a démontré sa capacité à mettre en œuvre des réformes de grande envergure dans tous les domaines de la société.

Dans ce long cheminement, la France s'est toujours tenue aux côtés de la Croatie. Notamment, au Sénat, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à déposer au plus vite un projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion, présentée par M. Simon Sutour, Président de la commission des Affaires européennes et par Mme Michèle André, Présidente du groupe d'amitié, a été adoptée à l'unanimité par la commission des Affaires étrangères et de la défense, en novembre 2011.

De la même façon, le projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne a été à son tour adopté à l'unanimité, le 15 janvier 2013, au Sénat.

Le soutien constant de la France a d'ailleurs été salué par les autorités croates, rencontrées au cours de la mission.



*Discours de M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat, devant le Sabor, le 6 mars 2014*

Le Président M. Josip Leko a notamment souligné le rôle des groupes d'amitié pour développer des relations solides entre les deux Parlements. M. Daniel Montekar a confié la difficulté que représentait pour le Sabor la gestion de l'impressionnante quantité de documents communiqués par Bruxelles. À cet égard, il a émis le vœu de mettre en place un programme de coopération avec le Sénat pour s'inspirer des méthodes de travail retenues par la commission des Affaires européennes.

Le Président Bel a souligné que les autorités françaises resteraient attentives à la façon dont l'intégration de la Croatie à l'Union européenne se ferait.

Pour le moment, les gains économiques annoncés par les dirigeants croates lors du referendum sur l'adhésion ne se sont pas encore concrétisés. La production intérieure souffre de l'ouverture à la concurrence européenne, alors que le pays a dû se retirer du traité de libre-échange centre-européen (ALECE), qui représentait 20 % des échanges extérieurs croates entraînant la remise en vigueur des droits de douane à l'entrée des pays concernés.

### B - Une situation économique difficile

L'économie croate est en situation de récession depuis 2009 (-12 % de PIB entre 2008 et 2013), la dette publique a doublé, passant de 30 % à 60 % du PIB, et le déficit budgétaire a progressé pour atteindre près de 6 % du PIB. Une procédure de déficit excessif a d'ailleurs été ouverte par l'Union européenne début 2014.

Le revenu par habitant correspond à 61 % de la moyenne nationale européenne, soit le double de celui de la Bulgarie ou de la Roumanie, tout en restant inférieur à celui de la Slovénie.

La Croatie est touchée par un taux de chômage de près de 20 % (50 % pour les jeunes) qui pèse sur sa politique de relance économique.

La priorité pour la Croatie est de se doter d'une stratégie économique claire et d'une gouvernance solide pour la mettre en œuvre.

Comme l'ont confié les entrepreneurs français du club d'affaires franco-croate, les administrations croates sont habituées à travailler « en silo », ce qui pénalise l'attractivité du pays pour des investisseurs étrangers, malgré des atouts importants, en particulier du fait d'une main d'œuvre qualifiée.

L'économie croate pâtirait d'un déficit de pilotage stratégique et de coordination, nuisant à l'image de la Croatie auprès des investisseurs, malgré les atouts dont dispose le pays.

Toutefois, depuis la reprise récente et couronnée de succès de l'aéroport de Zagreb par le consortium ADPO-Bouygues, les entreprises françaises s'intéressent davantage à la Croatie. Plusieurs appels d'offres sont en cours dans le pays, et des sociétés françaises prévoient d'y répondre.

Tel est le cas de la société CMA-CGM, rencontrée à Rijeka par la délégation, ou du groupe Bolloré, qui s'intéressent à la future mise en concession d'un second terminal à Rijeka, principal port de commerce de Croatie.

## **II. Des atouts considérables à faire fructifier, avec l'aide la France**

Malgré une situation économique difficile, la Croatie dispose de nombreux atouts qui devraient lui permettre de sortir de la récession. La France et la Croatie partagent des points de vue identiques sur la manière d'y parvenir.

### **A - La France et la Croatie : des alliés politiques**

Au-delà du soutien actif de la France en faveur de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne (UE), l'amitié qui lie les deux pays se manifeste de nombreuses manières.

Tout d'abord, la France considère que la Croatie est un partenaire fiable à l'international, ainsi qu'en témoigne son soutien constant des initiatives françaises en Libye, au Mali et, encore récemment, en Centrafrique. La Croatie partage également avec la France ses positions concernant l'espace méditerranéen, l'Ukraine, la Russie, la politique étrangère et de sécurité commune.

Les autorités rencontrées par la délégation menée par M. Jean-Pierre Bel ont salué l'action de la France en Afrique. Le Président M. Josip Leko a rappelé que l'Ukraine avait peiné à trouver un point d'équilibre entre forces depuis la chute de l'URSS : les autorités ukrainiennes ne considérant les relations de leur État avec l'UE ou la Russie que de manière exclusive.

Or il fallait prendre en compte le fait que l'Ukraine est placée entre deux centres de pouvoir et peut en profiter de manière doublement positive.

Ensuite, sur les sujets de politique intérieure, les vues de la Croatie sont également proches de celles de la France. En particulier, le Président M. Ivo Josipović a rappelé au cours de l'entretien qu'il a accordé à la délégation, qu'une réponse uniquement mathématique aux problèmes budgétaires était insuffisante et risquait d'entraîner des révoltes sociales.



*M. Ivo Josipović, Président de la République croate, M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, et Mme Michèle André, Présidente du groupe d'amitié*

### **B - L'opportunité des fonds structurels européens**

Les interlocuteurs rencontrés par la délégation ont fait valoir que la Croatie allait bénéficier de fonds structurels européens importants (655 millions d'euros pour le deuxième semestre 2013 et 11,4 milliards pour la période 2014-2020), ce qui ouvre des perspectives de croissance et d'emploi, en particulier dans les secteurs porteurs du tourisme, de l'agro-alimentaire ou comme plateforme logistique régionale.

Pour les entreprises françaises, l'octroi de ces fonds structurels est un facteur d'attractivité. Plusieurs sociétés françaises prévoient de faire acte de candidature pour plusieurs appels d'offres : privatisation du réseau d'autoroutes, construction d'une centrale thermique en Istrie, système de traitement des eaux, concession d'exploitation de terminaux portuaires à Rijeka, etc.

La délégation sénatoriale a pu faire le constat que les entreprises françaises présentes en Croatie bénéficient d'un

accompagnement soutenu des services économiques de l'ambassade de France, notamment par le biais du Club d'affaires franco-croate, créé en 2012 sous leur impulsion.

Toutefois, pour profiter au mieux de l'effet de levier de ce flux financier, la Croatie devra définir une stratégie économique efficace.

### C - Une situation géographique exceptionnelle

La situation géographique de la Croatie en fait un État stratégique dans l'Europe du Sud.

Située dans les Balkans occidentaux, l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a contribué au renforcement de la stabilité dans la région.

Par ailleurs, la pratique de l'islam en Croatie est un modèle d'adaptation au milieu local. En effet, si les Musulmans ne représentent qu'environ 1,5 % de la population croate, majoritairement catholique, la République de Croatie accorde une grande importance au respect de la diversité religieuse et ethnique. La Communauté islamique de Croatie, qui représente officiellement les intérêts du culte musulman et contribue à l'organisation de la vie religieuse du pays, est régie par un accord signé avec l'État prévoyant en particulier le versement des traitements des imams, la possibilité d'éducation religieuse à l'école, l'enregistrement des mariages etc.

La délégation a été longuement reçue par l'Imam de Rijeka, M. Hajrudin Mujkanović, et a visité le Centre islamique inauguré en 2013. L'imam a souligné les efforts réalisés en faveur du dialogue et la connaissance

mutuelle entre musulmans et non-musulmans, afin de faire reculer les préjugés à l'égard de l'islam. De ce point de vue, la Croatie constitue un modèle dans sa gestion des minorités religieuses.

Enfin, la Croatie, tournée vers la mer adriatique, dispose d'un potentiel touristique qui reste à développer, ainsi que du port de Rijeka, principal port de commerce en Croatie.

Celui-ci bénéficie d'un positionnement géographique idéal, à la jonction du bassin méditerranéen et de l'Europe centrale.

Son développement a longtemps été entravé par sa non-appartenance à l'Union douanière. Désormais, le gouvernement croate a fait de la construction d'un second terminal l'un des trois « investissements d'importance stratégique ».

Cette extension doublera la capacité du port. Or la France est fortement présente à travers les partenariats noués via les sociétés CMA-CGM, Bureau Veritas, que la délégation a pu rencontrer au cours de sa mission. De ce fait, sa mise en concession en cours pourrait intéresser les sociétés CMA-CGM ou Bolloré, ce dont la France ne pourrait que se féliciter.

\*

L'adhésion de la Croatie à l'UE constitue une priorité nationale depuis 2005. Or, depuis la crise financière de 2009, la situation économique de la Croatie s'est profondément dégradée. Grâce aux investissements prévus pour les années à venir, la Croatie devrait retrouver le chemin de la croissance et constituer un partenaire privilégié de la France. Le groupe interparlementaire France-Croatie du Sénat continuera d'accompagner ce pays dans son intégration et son développement au sein de l'Union européenne.

#### Composition de la délégation



**M. Jean-Pierre BEL**  
Président du Sénat



**Mme Michèle ANDRÉ**  
Présidente du groupe  
Sénatrice du Puy-de-Dôme (SOC)



**M. Yves DAUDIGNY**  
Vice-président du groupe  
Sénateur de l'Aisne (SOC)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_647.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_647.html)